



PROGRAMME DE FORMATION

AUDITEZ VOTRE MODULATION DU TEMPS DE TRAVAIL

ASSOCIATIONS PRESTATAIRES # DROIT DU TRAVAIL

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Maîtriser les règles de l'accord de branche du 30 mars 2006 sur les temps modulés
- Savoir élaborer, notifier et modifier les plannings des salariés en toute sécurité juridique
- Gérer les indisponibilités des salariés à temps partiel modulé pour une optimisation de la modulation
- Maîtriser le compteur de modulation appliqué dans l'association
- Savoir-appliquer les règles de la régularisation de compteur de modulation
- Améliorer ses pratiques professionnelles à partir de l'analyse des documents de l'association : contrats de travail modulés, avenants plannings, enregistrement des refus autorisés, compteurs de modulation

ORGANISATION DE LA FORMATION

Public

Dirigeants
Salariés administratifs

Prérequis

Aucun

Effectif

10 participants
maximum

Moyen d'évaluation

Questionnaire

Durée

14 heures
2 jours ou 4 demi-journées

Format

En présentiel ou distanciel
Nous contacter

Session

INTER ou INTRA
Nous contacter

Tarif

INTER : 1200€ TTC (1000€ HT)
INTRA : nous contacter



Formatrice

Vanessa SOMMIER
Avocate

Accessibilité

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Des aménagements matériels, techniques, humains et pédagogiques sont définis au préalable avec vous. N'hésitez pas à nous contacter

1. Le principe de la modulation du temps de travail

- Définition de la durée du travail
- Distinction entre temps plein et temps partiel
- Distinction entre durée fixe et durée variable du travail
- Principe de variation de la durée du travail sur 12 mois
- Distinction entre durée rémunérée et durée potentielle de travail (temps de travail effectif potentiel)

2. La durée du travail dans le CDI modulé (temps plein/temps partiel)

- Mentions obligatoires selon l'accord de branche du 30 mars 2006
- Temps de travail effectif potentiel et durée rémunérée
- Limites hautes et basses de la modulation (temps plein / temps partiel)
- Les contreparties obligatoires dans le contrat de travail à temps partiel modulé
- Focus : plage de non-disponibilité pour le temps partiel modulé

3. Le temps de travail et l'organisation du travail

- Définition et illustration du temps de travail effectif
- Focus : régime des inter-vacation
- Durée hebdomadaire et durée quotidienne de travail
- Cas particulier du multi emploi
- Les problématiques liées à la disponibilité des salariés
- Pauses, interruptions d'activité et amplitude
- Repos hebdomadaire et repos quotidien
- Travail du dimanche et des jours fériés
- Astreintes

4. Les règles de gestion des plannings

- Communication et modification des plannings
- Focus sur l'urgence
- Délais de prévenance, refus autorisés et contreparties
- Conséquences des refus ou non-respect du planning

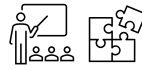
5. Les compteurs de modulation et leur régularisation

- Présentation des deux compteurs de modulation
- Analyse des écarts constatés au compteur en fin de période de modulation
- Régularisation des compteurs en fin de période
- Régularisation des compteurs en cas de rupture du contrat en cours de période

6. Les avenants à la durée du travail

- Cas particulier des avenants en cours de période de modulation
- Avenant de réduction selon le guide paritaire
- Focus : problématique d'indisponibilité et compteur négatif
- Quid de l'avenant à la hausse en cours de période
- L'avenant d'augmentation en fin de période de modulation

MOYENS PEDAGOGIQUES



Alternance d'exposés juridiques et d'étude de cas



Remise d'un livret de formation et d'un dossier juridique



Echanges pratiques

Les plus de la formation ★★★



Illustrations concrètes à travers l'activité de conseil et de défense de l'avocate



Analyse de vos documents



Avis/conseils de l'avocate



Remise d'outils pratiques



Quiz et restitution collective

NOUS CONTACTER



Pragmatis avocats

Organisme de formation
enregistré sous le n° 84260272626
auprès du Préfet de la région Auvergne Rhône-Alpes

28 boulevard Général de Gaulle
26 000 VALENCE

contact@pragmatis-avocats.fr

04 75 78 41 38